

# Protocole de certification



NQ 3680-915/2000

Traitement des eaux usées – Systèmes d'épuration autonomes pour les résidences isolées – Protocole de certification





NQ 3680-915/2000

Traitement des eaux usées — Systèmes d'épuration  
autonomes pour les résidences isolées — Protocole  
de certification

*Wastewater Treatment — Stand-Alone Wastewater  
Treatment Systems For Isolated Dwellings —  
Certification Protocol*

---

---

ICS : 03.120.20; 13.060.30

---

---

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Sainte-Foy (Québec) G1P 4C7  
[téléphone : (418) 652-2238, poste 2437 ou 1 800 386-5114; télécopieur : (418) 652-2292; courriel : [bnqinfo@bnq.qc.ca](mailto:bnqinfo@bnq.qc.ca); site Web : [www.bnq.qc.ca](http://www.bnq.qc.ca)].

## RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

## DEUXIÈME ÉDITION — 2000-06-16

Cette nouvelle édition remplace celle du 18 juillet 1997.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [[www.bnq.qc.ca](http://www.bnq.qc.ca)] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

© BNQ, 2000

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

## AVANT-PROPOS

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la mise en place par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) d'un programme de certification des systèmes d'épuration autonomes.

Le présent document a été revu par un comité formé des membres suivants :

DEMERS, Donald	COMBEQ
DEMERS, Jean-Jacques	Oxyde H <sub>2</sub> O Canada inc.
DI FRUSCIA, Tony	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec — Direction des infrastructures
DUCHARME, Robert	Réseau Environnement (Groupe Teknika)
GAGNON, Roger	Ministère de l'Environnement du Québec — Direction régionale de l'Estrie
GALARNEAU, Claude	Le Roseau épurateur inc.
LESSARD, Paul	Université Laval — Département de génie civil
MORENCY, Jacques	Société d'habitation du Québec
OUELLET, Henri	Premier Tech — Division Environnement
ROY, Christiane	Option Environnement
TÉTREAU, Robert.	Ministère de l'Environnement du Québec — Direction des politiques du secteur municipal
VÉZINA, Christian	Bioflo inc.
ROUSSEAU, Jean	Bureau de normalisation du Québec
GUILLOT, Jean-Pierre (coordonnateur)	Bureau de normalisation du Québec



## SOMMAIRE

	<b>Page</b>	
1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2	RÉFÉRENCES	1
3	DÉFINITIONS	2
4	PROCÉDURE	3
4.1	GÉNÉRALITÉS	3
4.2	DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CONFORMITÉ	3
4.3	ÉTUDE DE LA DOCUMENTATION	5
4.4	VÉRIFICATION DES MATÉRIAUX, DE LA CONCEPTION ET DE LA FABRICATION DES SYSTÈMES D'ÉPURATION AUTONOMES	5
4.4.1	Réalisation des essais	5
4.4.2	Rapport de vérification	6
4.5	ESSAIS PERMETTANT DE DÉTERMINER LE RENDEMENT D'UN SYSTÈME D'ÉPURATION AUTONOME DANS DES CONDITIONS CONTRÔLÉES	6
4.5.1	Réalisation des essais	6
4.5.2	Rapport sur les essais	7
4.6	ESSAIS PERMETTANT DE DÉTERMINER LA FIABILITÉ ET LE RENDEMENT D'UN SYSTÈME D'ÉPURATION AUTONOME DANS DES CONDITIONS CONTRÔLÉES	7
4.6.1	Réalisation des essais	7
4.6.2	Rapport sur les essais	8
4.7	VISITE D'INSPECTION AUX USINES DE FABRICATION DES SYSTÈMES D'ÉPURATION AUTONOMES OU DES COMPOSANTS DE CES SYSTÈMES	8

4.8	DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	10
4.9	CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	10
4.9.1	Critères	10
4.9.2	Contrôle pendant les visites d'inspection et d'essai périodiques	10
4.10	RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	12
4.11	AJOUTS DE NOUVEAUX MODÈLES DE SYSTÈMES D'ÉPURATION AUTONOMES	12
4.12	CHANGEMENT À UN OU DES MODÈLES DÉJÀ CERTIFIÉS	13
5	EXIGENCES PARTICULIÈRES	14
5.1	<i>LISTE DE VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ</i>	15
5.2	LABORATOIRE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ À L'USINE	15
5.3	QUALIFICATION ET FORMATION DU PERSONNEL DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	15
5.4	CONTRÔLES ET ESSAIS DE LA QUALITÉ À L'USINE	16
5.5	ACTIONS CORRECTIVES	16
5.6	ENREGISTREMENTS RELATIFS À LA QUALITÉ	16
6	MARQUE DE CONFORMITÉ	17
7	Liste des produits	17
	ANNEXE A — TABLEAU DES INSPECTIONS ET DES ESSAIS QUE LE FABRICANT DOIT EFFECTUER	18
	TABLEAU A.1 — FRÉQUENCES D'INSPECTION ET D'ESSAI MINIMALES QUE LE FABRICANT DOIT RESPECTER EN RELATION AVEC LA NORME NQ 3680-910	18
	ANNEXE B — <i>LISTE DE VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ</i>	19
	ANNEXE C — LISTE DE CONTRÔLE ÉLABORÉE PAR LE BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC À PARTIR DU PRÉSENT PROTOCOLE DE CERTIFICATION ET DES EXIGENCES DE LA NORME NQ 3680-910	25

**TRAITEMENT DES EAUX USÉES — SYSTÈMES D'ÉPURATION  
AUTONOMES POUR LES RÉSIDENCES ISOLÉES —  
PROTOCOLE DE CERTIFICATION**

**1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION**

Le présent document a pour objet d'établir un protocole de certification pour les systèmes d'épuration autonomes pour les résidences isolées selon les exigences de la norme NQ 3680-910. Le présent protocole de certification s'appuie sur le document NQ 9902-001 qui sert de base à la certification et vient en préciser certaines règles et procédures pour qu'elles s'appliquent d'une façon particulière aux systèmes d'épuration autonomes, objet du présent document.

Le présent document s'adresse tant aux fabricants désireux de voir reconnaître par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) la conformité de leurs systèmes d'épuration autonomes qu'aux personnes qui ont la responsabilité d'appliquer le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées provenant des résidences isolées* (R. R. Q., c. Q-2, r. 8) du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, ainsi qu'aux personnes désireuses d'utiliser le programme de certification du BNQ élaboré à partir des exigences de la norme NQ 3680-910 et du présent protocole de certification.

**2 RÉFÉRENCES**

Les documents énumérés ci-dessous, auxquels le texte se réfère, apportent un complément au présent document.

- 2.1** Bureau de normalisation du Québec (BNQ), Parc technologique du Québec métropolitain, 333, rue Franquet, Sainte-Foy (Québec) G1P 4C7

NQ 3680-910/2000

*Traitement des eaux usées — Systèmes d'épuration autonomes pour les résidences isolées.*  
(Wastewater Treatment — Stand-Alone Wastewater Treatment Systems for Isolated Dwellings.)